

CLASSIC MID-AMATEURS DU GRAND SAINT-EMILIONNAIS

Grand Saint-Emilionnais Golf Club - Du 3 au 4 Octobre 2020
golf@segolfclub.com - 05 57 40 88 64 - www.segolfclub.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement compète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.*

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, ayant 30 ans ou plus la veille de l'épreuve, c'est-à-dire nés avant le 5 octobre 1990 et répondant aux exigences des règles du statut d'amateur, licenciés auprès de la Fédération Française de Golf et **s'étant acquittés du « droit de jeu fédéral » de 35€** ou étant licenciés d'une fédération étrangère reconnue. Tous les joueurs licenciés en France devront être titulaire **d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition**, enregistré à la ffgolf avant le début de l'épreuve. Si le joueur a fourni un certificat en 2018 ou 2019, il devra avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié, **faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.**

Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 36 trous / 18 trous par jour / Classement en brut sur l'addition des 2 tours.

Les joueurs seront repartis en 2 séries : **1 Série Messieurs - 1 Série Dames**

Champ des joueurs : Le nombre maximum de joueurs autorisés est de 48 incluant 11 dames et 5 wild cards maximum. Si le nombre des candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les inscrits seront désignés en appliquant les stipulations du Vade-mecum 2020. Si le quota n'est pas atteint, les places restantes pourront être utilisées pour compléter le Grand Prix Seniors du Grand Saint-Emilionnais qui se déroule le même jour.

Note 1 : La Ligue de Golf de Nouvelle Aquitaine dispose de 7 wild cards, incluses dans le nombre total de participants.

Note 2 : L'ordre des mérites et l'index seront pris en compte à la date du 19 Septembre 2020. Les joueurs licenciés d'une fédération étrangère devront fournir une attestation d'index à cette date.

Une liste des joueurs retenus sera publiée au plus tard le 23 Septembre 2020 sur le site internet du golf.

Si le champ des joueurs est incomplet, le Club organisateur peut le compléter en ajoutant des joueurs qui se seront inscrits après le 19 Septembre à minuit. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement, car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

La liste d'attente : En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Classement : En cas d'égalité pour la première place pour chaque série, à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés devront partir en play-off trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

III – ENGAGEMENTS

Les inscriptions seront à adresser par écrit **avant le samedi 19 Septembre à minuit au Grand Saint Emilionnais Golf Club – 172 Goffre – 33350 Gardegan et Tourtirac.**

La journée d'entraînement gratuite est prévue la veille du premier tour, soit le vendredi 2 Octobre sur réservation des départs au golf.

Aucun engagement par téléphone ne sera pris en considération.

Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent les **noms, prénoms, adresse, n° de licence, n° de téléphone.**

Les droits d'engagements seront de 80 € pour les joueurs extérieurs et 40€ pour les membres

Tout joueur déclarant forfait après le mercredi 23 Septembre à minuit reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

IV - REMISE DES PRIX

Les 2 premiers en brut dans chaque série seront récompensés.

V - COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.